



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3149**

commune (s) : **Givors**

objet : **Contrat de ville métropolitain - Quartier du Centre-Ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville**

Rapporteur : **Monsieur le Vice-Président Crimier**

Président : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 24 mai 2019**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **mardi 4 juin 2019**

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 3 juin 2019**Décision n° CP-2019-3149**

commune (s) : Givors

objet : **Contrat de ville métropolitain - Quartier du Centre-Ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville au travers de la GSUP est un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain, approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention de GSUP d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par délibération du Conseil n° 2019-3514 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels, dans le cadre de la GSUP pour l'année 2019.

La GSUP constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Métropole, communes, bailleurs, associations, régies de quartier) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Des plans d'actions sont mis en œuvre chaque année afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés.

Ces plans d'actions portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Le quartier du centre-ville à Givors est inscrit au contrat de ville métropolitain. Dans le cadre de la programmation pour l'année 2019, le coût global de la GSUP sur ce quartier est estimé à 30 000 € TTC, avec un engagement financier de la Métropole d'un montant de 5 000 €, au titre de la politique de la ville et du contrat de ville métropolitain.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2019 sur ce quartier est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2019-3514 du 13 mai 2019 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de la GSUP de Givors, pour le quartier du Centre-Ville pour l'année 2019, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 € au profit de la Commune de Givors,

c) - la convention à passer entre le bénéficiaire et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 65 - opération n° OP17O5427.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.